

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1306

25 mai 2012

SOMMAIRE

Euro-Fina S.A.	62681	Grupo Imoveis S.A.	62685
Financement Commercial SPF S.A.	62682	ICCI, International Chemical and Cosme- tic Investment Company	62684
Foyer Assurances S.A.	62680	Imperial Shipping GmbH	62686
Foyer International S.A.	62681	Laryana S.A.	62684
Foyer Vie S.A.	62681	Monier Special Holdings S.à r.l.	62683
Ganda	62685	MultiLeadersFund Holding	62681
GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.	62642	Penrose Holdings S.à r.l.	62688
Generali Fund Management S.A.	62680	Pictet Funds (Europe) S.A.	62688
Generali Fund Management S.A.	62682	Probaser S.à r.l.	62688
Generali Fund Management S.A.	62682	Riviera-Cars s.à r.l.	62688
Gesfin S.A.	62685	Schaulein S.A.	62687
GIP U&C S.à r.l.	62685	Sciplay International S.à r.l.	62687
Glass Fibre Holding I S.à r.l.	62686	Sciplay (Luxembourg) S.à r.l.	62687
GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds	62686	Simelux S.A.	62687
Goodwill Benelux	62683	SpotRTM 1	62683
Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav	62686	White Knight S.A.	62688
Greyswan Invest S.à r.l.	62684	Xceram S.à r.l.	62687
Grohe Luxembourg Three S.à r.l.	62684		

GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.484.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December, before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.484 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 25, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 8, 2010, under number 1399, at page 67109. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 21, 2010 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 7, 2010, under number 1829, at page 87749.

The Meeting is chaired by Hida Ozveren, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Aurore Perleau, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Thierry Lohest, lawyer, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Chairman, the secretary and the scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Renaming and allocation of the existing classes A2 to A11 shares into class A2 and class A3 shares of the Company;

2. Creation of the following additional classes of shares:

- class B shares of the Company with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (collectively the Class B Shares and, individually, a Class B Share);

- class C shares of the Company with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (collectively the Class C Shares and, individually, a Class C Share);

- class D shares of the Company with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (collectively the Class D Shares and, individually, a Class D Share);

- class E shares of the Company with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (collectively the Class E Shares and, individually, a Class E Share);

- class F shares of the Company with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (collectively the Class F Shares and, individually, a Class F Share);

- class G shares of the Company with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (collectively the Class G Shares and, individually, a Class G Share); and

- class H shares of the Company with a par value of one Penny (GBP 0.01) each (collectively the Class H Shares and, individually, a Class H Share).

3. Amendment to the rights attached to the classes of shares and subsequent addition to definitions in the Articles as contemplated in the draft full restatement of the Articles enclosed in the convening notices;

4. Amendment to the financial year of the Company so that the financial year begins on the twenty-fifth (25) of September and ends on the twenty-fourth (24) of September of each year, it being understood that the current financial year, which started on the twenty-fifth (25) of September 2011 shall end on the twenty-fourth (24) of September 2012;

5. Full restatement of the Articles in order to reflect the changes contemplated under items 1 to 4 above;

6. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the general partner of the Company and any employee of Structured Finance Management (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the shareholders to the new allocation of the shares in the share register of the Company; and

7. Miscellaneous.

II. The powers of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that (i) one hundred percent (100%) of the class A1 shares, (ii) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A2 shares, (iii) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A3 shares, (iv) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A4 shares, (v) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A5 shares, (vi) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A6 shares, (vii) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A7 shares, (viii) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A8 shares, (ix) sixty point

thirty-three percent (60.33%) of the class A9 shares, (x) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A10 shares, and (xi) sixty point thirty-three percent (60.33%) of the class A11 shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to all the shareholders of the Company.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to rename the existing class A2 to class A11 shares into class A2 to class A3 shares and to allocate the said shares as follows:

- the shares of class A2, A4, A5, A6 and A7 are to be allocated to class A2 shares; and
- the shares of class A3, A8, A9, A10 and A11 are to be allocated to class A3 shares.

Second resolution

The Meeting resolves to create seven (7) additional classes of shares, i.e.:

- Class B Shares;
- Class C Shares;
- Class D Shares;
- Class E Shares;
- Class F Shares;
- Class G Shares; and
- Class H Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the rights attached to the classes of shares and add definitions in the Articles in relation thereto, and, therefore, articles 6, 7 and 27 of the Articles should read as follows:

“ Art. 6. Share capital.

6.1 Issued share capital

The share capital of the Company is set at two million two hundred fifty thousand and one Pounds Sterling (GBP 2,250,001), represented by:

- One hundred (100) class A1 shares (in case of plurality, the "General Partner Shares" and individually, a "General Partner Share"),
 - Two hundred and two million five hundred thousand (202,500,000) class A2 shares (in case of plurality, the "Class A2 Shares" and individually, a "Class A2 Share"),
 - Twenty-two million five hundred thousand (22,500,000) class A3 shares (in case of plurality, the "Class A3 Shares" and individually, a "Class A3 Share"),
 - Zero (0) class B shares (in case of plurality, the "Class B Shares" and individually, a "Class B Share"),
 - Zero (0) class C shares (in case of plurality, the "Class C Shares" and individually, a "Class C Share"),
 - Zero (0) class D shares (in case of plurality, the "Class D Shares" and individually, a "Class D Share"),
 - Zero (0) class E shares (in case of plurality, the "Class E Shares" and individually, a "Class E Share"),
 - Zero (0) class F shares (in case of plurality, the "Class F Shares" and individually, a "Class F Share"),
 - Zero (0) class G shares (in case of plurality, the "Class G Shares" and individually, a "Class G Share"), and
 - Zero (0) class H shares (in case of plurality, the "Class H Shares" and individually, a "Class H Share"),
- in registered form, having a par value of one Penny (GBP 0.01) each.

6.1.1 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in article 6.2 of these articles of association (“Authorised share capital”), the Company’s issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.2 Authorised share capital

6.2.1 The company’s authorised share capital, including the issued share capital, is set at four hundred million Pounds Sterling (GBP 400,000,000) represented by four hundred (400) General Partner Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class A2 Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class A3 Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred

(4,444,444,400) Class B Shares with a par value of one penny sterling (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class C Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class D Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class E Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class F Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class G Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, and four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class H Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each.

6.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

6.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

" Art. 7. Shares, Rights attaching to Shares and Distributions.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

7.2 A shareholder's right to receive (1) assets of the Company that are available for distribution on a liquidation of the Company; and (2) profits of the Company that are available for distribution by the Company by way of dividend or otherwise shall, in each case, be as set out in these articles of association.

7.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to article 18 of these articles of association.

7.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own Shares.

7.5 The Company's Shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.6 Shares may be issued in denominations of less than one share. fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares.

7.7 General Partner Shares

(a) Description. All General Partner Share(s) shall be identical in all respects. All General Partner Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such General Partner Share(s).

(b) Voting Rights. Each General Partner Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.8 Class A2-A3 Shares

(a) Description. All Class A2-A3 Shares shall be identical in all respects. All Class A2-A3 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A2-A3 Shares. All Class A2-A3 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class A2-A3 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A2-A3 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.9 Class B Shares

(a) Description. All Class B Shares shall be identical in all respects. All Class B Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B Shares. All Class B Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class B Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.10 Class C Shares

(a) Description. All Class C Shares shall be identical in all respects. All Class C Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class C Shares. All Class C Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class C Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class C Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.11 Class D Shares

(a) Description. All Class D Shares shall be identical in all respects. All Class D Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class D Shares. All Class D Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class D Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class D Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.12 Class E Shares

(a) Description. All Class E Shares shall be identical in all respects. All Class E Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class E Shares. All Class E Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class E Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class E Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.13 Class F Shares

(a) Description. All Class F Shares shall be identical in all respects. All Class F Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class F Shares. All Class F Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class F Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class F Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.14 Class G Shares

(a) Description. All Class G Shares shall be identical in all respects. All Class G Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class G Shares. All Class G Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class G Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class G Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.15 Class H Shares

(a) Description. All Class H Shares shall be identical in all respects. All Class H Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class H Shares. All Class H Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class H Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class H Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.16 Share Redemption and Convertibility

(a) Redeemable Shares. The Class A - H Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non redeemable Shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, subscribed and fully paid redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class (for the avoidance of doubt the reference in this article and in any article which refers to a liquidation or partial liquidation of the Company, to "each class" shall refer to the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, if any, in their entirety) held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the

proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the General Partner by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with these articles of association.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

(c) Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of association or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the General Partner(s), on the basis of a hypothetical liquidating distribution of the Company where the aggregate proceeds to be distributed pursuant to such liquidating distribution shall be deemed to be equal to the aggregate amount which is proposed to be paid as part of the relevant redemption (the "Pecuniary Value"). In the event that certain Shares to be redeemed have no Pecuniary Value, such Shares shall be redeemed for nil consideration, or, where required by law, for their par value. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the General Partner(s) shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Executive Redemptions. Notwithstanding anything in these articles of association, the Company shall have the right to redeem, repurchase or otherwise require a transfer of Shares held by the Executives (whether vested or non-vested) upon the relevant Executive ceasing to be a director of, employed or engaged by, or otherwise provide services to, the Company or any of its subsidiaries and/or holding companies, subject to and in accordance with the terms and conditions of any written agreement which may be entered into among the Executives and the Company from time to time.

7.17 Distributions to Shareholders

If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders' meeting and/or by the General Partner (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the General Partner out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(a) first, to the holders (the "PEC Holders") of the preferred equity certificates ("PECs") (if any) until the principal amount and any accrued yield thereon shall have been repaid in full (the "PEC Distribution");

(b) second, to each holder of Class A Shares pro rata to his holdings of Class A Shares until such time as an aggregate amount of Distributions pursuant to paragraph (a) and (b) equal to 1 times Invested Capital;

(c) third, to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (b) and this paragraph (c), and (B) the proportion which the Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(d) fourth, to each holder of Class C Shares pro rata to his holdings of Class C Shares until such time as each such holder shall have received an aggregate amount of Distributions pursuant to this paragraph (d) equal to the Outstanding Loan Amount in respect of that holder (if any);

(e) fifth, to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (d) and this paragraph (e) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(f) sixth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (e) (excluding (d)) above and this paragraph (f) equal 1.5 times Invested Capital, to all holders of Class A Shares, Class B Shares, and Class C Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (f), and (B) the proportion which Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(2) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (f), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(3) to the holders of the Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (f) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1) and (2) of this paragraph (f);

(g) seventh, to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (f) (excluding (d)) and this paragraph (g) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class D Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(h) eighth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a)

- (g) (excluding (d)) above and this paragraph (h) equal 1.75 times Invested Capital, to all holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, and Class D Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (h), and (B) the proportion which Class D Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(2) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (h), and (B) the proportion which Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(3) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (h), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(4) to the holders of the Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (h) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1), (2) and (3) of this paragraph (h);

(i) ninth, to the holders of Class E Shares pro rata to their holdings of Class E Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (h) (excluding (d)) and this paragraph (i) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class E Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue.

(j) tenth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (i) (excluding (d)) above and this paragraph (j) equal 2 times Invested Capital, to all holders based on their holdings of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, and Class E Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class E Shares pro rata to their holdings of Class E Shares of the Company respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (j), and (B) the proportion which Class E Shares respectively held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(2) to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares of the Company respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (j), and (B) the proportion which Class D Shares respectively held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(3) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares of the Company respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (j), and (B) the proportion which Class C Shares respectively held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(4) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (j), and

(B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of ordinary shares in issue, and

(5) to the holders of Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (j) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1), (2), (3) and (4) of this paragraph (j);

(k) eleventh, to all holders of Class F Shares pro rata to their holdings of Class F Shares of the Company until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (j) (excluding (d)) and this paragraph (k) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class F Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(l) twelfth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (k) (excluding (d)) above and this paragraph (l) equal 2.25 times Invested Capital, to all holders based on their holdings of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, and Class F Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class F Shares pro rata to their holdings of Class F Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class F Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(2) to the holders of Class E Shares pro rata to their holdings of Class E Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class E Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(3) to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class D Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(4) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(5) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(6) to the holders of Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (l) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1), (2), (3), (4) and (5) of this paragraph (l);

(m) thirteenth, to the holders of Class G Shares pro rata to their holdings of Class G Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (l) (excluding (d)) and this paragraph (m) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class G Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(n) fourteenth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (m) (excluding (d)) above and this paragraph (n) equal 2.5 times Invested Capital, to all holders based on their holdings of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, and Class G Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class G Shares pro rata to their holdings of Class G Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class G Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(2) to the holders of Class F Shares pro rata to their holdings of Class F Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class F Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(3) to the holders of Class E Shares pro rata to their holdings of Class E Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class E Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(4) to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class D Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(5) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(6) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(7) to the holders of Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (n) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1), (2), (3), (4), (5) and (6) of this paragraph (n);

(o) fifteenth, to the holders of Class H Shares pro rata to their holdings of Class H Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (n) (excluding (d)) and this paragraph (o) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class H Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(p) sixteenth, pro rata to all holders based on their holdings of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, and Class H Shares.”

“ **Art. 27. Definitions.** In these articles of association:

"Aggregate Distributions" means, at any time, the aggregate amount of PEC Distribution together with any other Distributions made by the Company;

"Distribution" means each distribution made by the Company to holders of Shares, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by dividend, liquidating distribution, recapitalization or otherwise;

"Executive" means a holder of Shares who is an employee, consultant or a director of the Company or any of its subsidiaries;

"Invested Capital" means GBP 600,000,000;

"Outstanding Loan Amount" means, with respect to a holder of ordinary shares, any amounts existing and outstanding under any loan from the Company to that holder of Shares; and

"Shares" means all of the issued shares in the capital of the Company from time to time.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the financial year of the Company so that the financial year begins on the twenty-fifth (25) of September and ends on the twenty-fourth (24) of September of each year, it being understood that the current financial year, which started on the twenty-fifth (25) of September 2011 shall end on the twenty-fourth (24) of September 2012.

Fifth resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles in order to reflect the above resolutions and therefore, the Articles shall henceforth read as follows:

“A. Name - Duration - Purpose - Registered office - Shareholders’ liability

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of “GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, including but not limited to, existing loans, claims or receivables as well as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 Within the same restriction as in 3.2, the Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the General Partner.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

Art. 5. Shareholders’ liability. The Company’s general partner (associé commandité) (the “General Partner”) shall be personally and indefinitely liable for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company’s assets. Any other shareholder (associé commanditaire) shall only be liable up to the amount of his/her/its share capital paid up to the Company.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 Issued share capital

The share capital of the Company is set at two million two hundred fifty thousand and one Pounds Sterling (GBP 2,250,001), represented by:

- One hundred (100) class A1 shares (in case of plurality, the "General Partner Shares" and individually, a "General Partner Share"),
 - Two hundred and two million five hundred thousand (202,500,000) class A2 shares (in case of plurality, the "Class A2 Shares" and individually, a "Class A2 Share"),
 - Twenty-two million five hundred thousand (22,500,000) class A3 shares (in case of plurality, the "Class A3 Shares" and individually, a "Class A3 Share"),
 - Zero (0) class B shares (in case of plurality, the "Class B Shares" and individually, a "Class B Share"),
 - Zero (0) class C shares (in case of plurality, the "Class C Shares" and individually, a "Class C Share"),
 - Zero (0) class D shares (in case of plurality, the "Class D Shares" and individually, a "Class D Share"),
 - Zero (0) class E shares (in case of plurality, the "Class E Shares" and individually, a "Class E Share"),
 - Zero (0) class F shares (in case of plurality, the "Class F Shares" and individually, a "Class F Share"),
 - Zero (0) class G shares (in case of plurality, the "Class G Shares" and individually, a "Class G Share"), and
 - Zero (0) class H shares (in case of plurality, the "Class H Shares" and individually, a "Class H Share"),
- in registered form, having a par value of one Penny (GBP 0.01) each.

6.1.1 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the General Partner in article 6.2 of these articles of association ("Authorised share capital"), the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

6.2 Authorised share capital

6.2.1 The company's authorised share capital, including the issued share capital, is set at four hundred million Pounds Sterling (GBP 400,000,000) represented by four hundred (400) General Partner Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class A2 Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class A3 Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class B Shares with a par value of one penny sterling (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class C Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class D Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class E Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class F Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class G Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each, and four billion four hundred forty-four million four hundred forty-four thousand four hundred (4,444,444,400) Class H Shares with a par value of one Penny (GBP 0.01) each.

6.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares to be issued.

6.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 7. Shares, Rights attaching to Shares and Distributions.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

7.2 A shareholder's right to receive (1) assets of the Company that are available for distribution on a liquidation of the Company; and (2) profits of the Company that are available for distribution by the Company by way of dividend or otherwise shall, in each case, be as set out in these articles of association.

7.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to article 18 of these articles of association.

7.4 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own Shares.

7.5 The Company's Shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

7.6 Shares may be issued in denominations of less than one share. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares.

7.7 General Partner Shares

(a) Description. All General Partner Share(s) shall be identical in all respects. All General Partner Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such General Partner Share(s).

(b) Voting Rights. Each General Partner Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.8 Class A2-A3 Shares

(a) Description. All Class A2-A3 Shares shall be identical in all respects. All Class A2-A3 Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class A2-A3 Shares. All Class A2-A3 Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class A2-A3 Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A2-A3 Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.9 Class B Shares

(a) Description. All Class B Shares shall be identical in all respects. All Class B Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class B Shares. All Class B Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class B Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.10 Class C Shares

(a) Description. All Class C Shares shall be identical in all respects. All Class C Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class C Shares. All Class C Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class C Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class C Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.11 Class D Shares

(a) Description. All Class D Shares shall be identical in all respects. All Class D Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class D Shares. All Class D Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class D Shares is reduced.

(b) Voting Rights.

Each Class D Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.12 Class E Shares

(a) Description. All Class E Shares shall be identical in all respects. All Class E Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class E Shares. All Class E Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class E Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class E Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.13 Class F Shares

(a) Description. All Class F Shares shall be identical in all respects. All Class F Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to

such Class F Shares. All Class F Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class F Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class F Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.14 Class G Shares

(a) Description. All Class G Shares shall be identical in all respects. All Class G Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class G Shares. All Class G Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class G Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class G Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.15 Class H Shares

(a) Description. All Class H Shares shall be identical in all respects. All Class H Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends which are allocated on an aggregate basis to such Class H Shares. All Class H Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the General Partner so directs and receives the required shareholder approval, be cancelled with the effect that the issued number of Class H Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class H Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

7.16 Share Redemption and Convertibility

(a) Redeemable Shares. The Class A - H Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non redeemable Shares, if any. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, subscribed and fully paid redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class (for the avoidance of doubt the reference in this article and in any article which refers to a liquidation or partial liquidation of the Company, to "each class" shall refer to the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares, if any, in their entirety) held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the General Partner by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with these articles of association.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves.

(c) Redemption Price. Except as provided otherwise in these articles of association or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the General Partner(s), on the basis of a hypothetical liquidating distribution of the Company where the aggregate proceeds to be distributed pursuant to such liquidating distribution shall be deemed to be equal to the aggregate amount which is proposed to be paid as part of the relevant redemption (the "Pecuniary Value"). In the event that certain Shares to be redeemed have no Pecuniary Value, such Shares shall be redeemed for nil consideration, or, where required by law, for their par value. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the General Partner(s) shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Shares to the Company for redemption. Each holder of Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Shares to the Company. The redemption price of such Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Executive Redemptions. Notwithstanding anything in these articles of association, the Company shall have the right to redeem, repurchase or otherwise require a transfer of Shares held by the Executives (whether vested or non-vested) upon the relevant Executive ceasing to be a director of, employed or engaged by, or otherwise provide services to, the

Company or any of its subsidiaries and/or holding companies, subject to and in accordance with the terms and conditions of any written agreement which may be entered into among the Executives and the Company from time to time.

7.17 Distributions to Shareholders

If any Distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders' meeting and/or by the General Partner (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the General Partner out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the following manner and priority:

(a) first, to the holders (the "PEC Holders") of the preferred equity certificates ("PECs") (if any) until the principal amount and any accrued yield thereon shall have been repaid in full (the "PEC Distribution");

(b) second, to each holder of Class A Shares pro rata to his holdings of Class A Shares until such time as an aggregate amount of Distributions pursuant to paragraph (a) and (b) equal to 1 times Invested Capital;

(c) third, to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (b) and this paragraph (c), and (B) the proportion which the Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(d) fourth, to each holder of Class C Shares pro rata to his holdings of Class C Shares until such time as each such holder shall have received an aggregate amount of Distributions pursuant to this paragraph (d) equal to the Outstanding Loan Amount in respect of that holder (if any);

(e) fifth, to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (d) and this paragraph (e) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(f) sixth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (e) (excluding (d)) above and this paragraph (f) equal 1.5 times Invested Capital, to all holders of Class A Shares, Class B Shares, and Class C Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (f), and (B) the proportion which Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(2) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (f), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(3) to the holders of the Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (f) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1) and (2) of this paragraph (f);

(g) seventh, to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (f) (excluding (d)) and this paragraph (g) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class D Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(h) eighth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (g) (excluding (d)) above and this paragraph (h) equal 1.75 times Invested Capital, to all holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, and Class D Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (h), and (B) the proportion which Class D Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(2) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (h), and (B) the proportion which Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(3) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (h), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(4) to the holders of the Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (h) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1), (2) and (3) of this paragraph (h);

(i) ninth, to the holders of Class E Shares pro rata to their holdings of Class E Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (h) (excluding (d)) and this paragraph (i) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class E Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue.

(j) tenth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (i) (excluding (d)) above and this paragraph (j) equal 2 times Invested Capital, to all holders based on their holdings of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, and Class E Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class E Shares pro rata to their holdings of Class E Shares of the Company respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (j), and (B) the proportion which Class E Shares respectively held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(2) to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares of the Company respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (j), and (B) the proportion which Class D Shares respectively held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(3) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares of the Company respectively, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (j), and (B) the proportion which Class C Shares respectively held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(4) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (j), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of ordinary shares in issue, and

(5) to the holders of Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (j) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1), (2), (3) and (4) of this paragraph (j);

(k) eleventh, to all holders of Class F Shares pro rata to their holdings of Class F Shares of the Company until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (j) (excluding (d)) and this paragraph (k) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class F Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(l) twelfth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (k) (excluding (d)) above and this paragraph (l) equal 2.25 times Invested Capital, to all holders based on their holdings of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, and Class F Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class F Shares pro rata to their holdings of Class F Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class F Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(2) to the holders of Class E Shares pro rata to their holdings of Class E Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class E Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(3) to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class D Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(4) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(5) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (l), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(6) to the holders of Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (l) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1), (2), (3), (4) and (5) of this paragraph (l);

(m) thirteenth, to the holders of Class G Shares pro rata to their holdings of Class G Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (l) (excluding (d)) and this paragraph (m) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class G Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(n) fourteenth, until such time as the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (m) (excluding (d)) above and this paragraph (n) equal 2.5 times Invested Capital, to all holders based on their holdings of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, and Class G Shares in the following amounts:

(1) to the holders of Class G Shares pro rata to their holdings of Class G Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class G Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(2) to the holders of Class F Shares pro rata to their holdings of Class F Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class F Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(3) to the holders of Class E Shares pro rata to their holdings of Class E Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class E Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(4) to the holders of Class D Shares pro rata to their holdings of Class D Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class D Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(5) to the holders of Class C Shares pro rata to their holdings of Class C Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class C Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue,

(6) to the holders of Class B Shares pro rata to their holdings of Class B Shares, an amount equal to the product of (A) the amount available for distribution under this paragraph (n), and (B) the proportion which Class B Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue, and

(7) to the holders of Class A Shares pro rata to their holdings of Class A Shares, the remainder of the amount available for distribution under this paragraph (n) following the distributions made pursuant to paragraph sub-paragraphs (1), (2), (3), (4), (5) and (6) of this paragraph (n);

(o) fifteenth, to the holders of Class H Shares pro rata to their holdings of Class H Shares until such time as such holders shall have received an aggregate amount of Distributions equal to the product of (A) the Aggregate Distributions made pursuant to paragraphs (a) - (n) (excluding (d)) and this paragraph (o) less Invested Capital, and (B) the proportion which the Class H Shares held by such holders bear to the aggregate number of Shares in issue;

(p) sixteenth, pro rata to all holders based on their holdings of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, and Class H Shares.

Art. 8. Register of Shares.

8.1 A register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of Shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the Shares, any transfer of Shares and the dates thereof pursuant to article 9.4 of these articles of association as well as any security rights granted on Shares.

8.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and Transfer of shares.

9.1 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of Shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the General Partner, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one owner has been designated.

9.3 Without prejudice to the fact that the General Partner must at all time hold at least one Share of the Company, the Shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law. The General Partner may only transfer the sole Share or the entirety of Shares held by him/her/it, as the case may be, inter vivos or in the event of death, to a successor manager, to be appointed by the general meeting of shareholders in the manner required for an amendment of these articles of association.

9.4 Any transfer of Shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which the General Partner may record such transfer in the register of Shares.

9.5 The Company, through the General Partner, may also accept and enter into the register of Shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 10. Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. To the extent permitted by law, all resolutions shall be validly adopted only if approved by the General Partner.

Art. 11. Convening general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2 The general meeting of shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the General Partner or to the board of statutory auditors by one or several shareholders representing in the aggregate at least five per cent (5%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the General Partner or by the board of statutory auditors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

11.3 The General Partner or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene an annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts, which shall be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders is held on the second Tuesday of March at 10.30 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day.

11.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least five per cent (5%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need not be shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.3 Unless otherwise required by law or by these articles of association, the quorum for the transaction of business (other than adjournments) at a general meeting of shareholders shall be persons present holding (or representing) 20% of the issued share capital of the Company; provided that if a general meeting of shareholders is adjourned as a result of a failure to obtain a quorum, a second meeting may be convened (subject to at least eight days calendar notice to the shareholders) where no quorum shall be required to validly act and deliberate.

12.4 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

12.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conferencecall, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

12.7 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Amendment of the articles of association.

13.1 Subject to the terms and conditions permitted by law and article 13.1, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call and subject to article 13.2, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.2 Notwithstanding any other provisions in these articles, where the resolutions of a general meeting is such as to change the respective rights of any given class of shares, the resolution must, in order to be valid fulfill the following conditions with respect to each class:

- one half of the capital is represented at the meeting, and
- the resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.3 Any amendment of these articles of association will only be validly adopted, if approved by the General Partner, save as otherwise provided herein.

Art. 14. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the General Partner may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The General Partner must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the General Partner.

D. Management

Art. 16. General Partner's powers.

16.1 The Company shall be managed by GCG Manager S.A., the General Partner. The other shareholders shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity.

16.2 The General Partner is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

16.3 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly to the exclusion of any limited partner with others as agent of the Company.

16.4 To the extent provided by applicable law, the General Partner shall not be personally liable under any judgment of a competent court, or in any other manner, for any debt, obligation or liability of the Company, whether that debt, liability or obligation arises in contract, tort or otherwise solely by reason of being the General Partner of the Company.

16.5 The Company shall, in accordance with any indemnity agreement entered into, from time to time, by and between the General Partner and the Company, and without prejudice to any other indemnity to which the General Partner may otherwise be entitled, indemnify the General Partner on a full indemnity basis and to the fullest extent permitted by law against all liabilities losses, damages, penalties, costs, expenses and disbursements (including, without limitation, reasonable and documented out-of-pocket costs and expenses) (the "Charges") incurred or suffered by the General Partner due to, arising out of, or in connection with, the actual or purported execution of his mandate as General Partner of the Company, in particular, but without limitation, where any such Charges (i) arise out of any claim, action, demand, investigation or proceeding (whether civil, criminal or regulatory) made, brought or threatened against the General Partner or (ii) result from any applicable Luxembourg or foreign legal provision or regulation (including without limitation any applicable tax provision or regulation).

16.6 No indemnification shall be provided to the General Partner:

(i) against any liability to the Company or of any of its direct or indirect subsidiary or its shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence, fraud or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company or of any of its direct or indirect subsidiary; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the statutory board.

16.7 The General Partner shall continue to be indemnified under the terms of the indemnities provided in any indemnity agreement entered into, from time to time, by and between the General Partner and the Company notwithstanding that he may have ceased to be the General Partner of the Company or any affiliated entity of the Company.

16.8 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the General Partner, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 17. Replacement of the General Partner. The General Partner may be revoked and replaced at any time, without notice and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, with the approval of the General Partner to be revoked being necessary.

Art. 18. Vacancy in the General Partner's office. In the event of death, legal incapacity or otherwise, preventing the General Partner from acting as Company's manager, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated,

provided the board of statutory auditors appoints, without undue delay, an administrator, who need not be a shareholder, in order that he/she/it effect urgent acts and simple administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall in such case convene within fifteen (15) days from his/her/its appointment. At such general meeting, the shareholders shall resolve on the appointment of a successor to the General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or shall change its legal form.

Art. 19. Resolutions in Writing.

19.1 The General Partner shall draw and sign resolutions in writing of his/her/its resolutions.

19.2 Any copy and any excerpt of such original resolutions in writing to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the General Partner.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of the General Partner or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the General Partner.

E. Supervision

Art. 21 Statutory auditors - independent auditors.

21.1 The operations of the Company shall be supervised by a board of statutory auditors consisting of at least three (3) members, shareholders or not, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the General Partner must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

21.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.7 The board of statutory auditors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

21.8 Written notice of any meeting of the board of statutory auditors must be given to the statutory auditors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each statutory auditor in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of statutory auditors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of statutory auditors are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

21.9 The chairman of the board of statutory auditors shall preside at all meeting of the board of statutory auditors. In his/her/its absence, the board of statutory auditors may appoint another statutory auditor as chairman pro tempore.

21.10 The board of statutory auditors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of statutory auditors.

21.11 Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of statutory auditors. The chairman shall not have a casting vote.

21.12 Any statutory auditor may act at any meeting of the board of statutory auditors by appointing any other statutory auditor as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any statutory auditor may represent one or several of his/her/its colleagues.

21.13 Any statutory auditors who participates in a meeting of the board of statutory auditors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such statutory auditor's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of statutory auditors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

21.14 The board of statutory auditors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of statutory auditors duly convened and held. Such resolutions in writing

are passed when dated and signed by all statutory auditors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.15 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of statutory auditors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.16 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of statutory auditors or by any two of its members.

21.17 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the board of statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the twenty-fifth (25) of September of each year and shall terminate on the twenty-fourth (24) of September of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the General Partner, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association, provided that profits cannot be paid as dividends until declared at a general meeting of shareholders and otherwise do not accrue directly to the shareholders.

23.5 In the course of any given financial year, the Company may repurchase, at the option of a majority of its shareholders and a majority of the holders of that class of Shares to be repurchased, any class of Shares at a repurchase price as determined by the General Partner, provided that a class of Shares is always repurchased in full.

23.6 The repurchase of any class of Shares is permitted provided that: (i) the repurchase is performed in reverse numerical order, it being understood that the General Partner Shares shall be the last class of Shares to be repurchased; (ii) a class of shares is always repurchased in full; (iii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the General Partner, are not, or following the repurchase would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; (iv) the repurchase price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or the Articles; and (v) the repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 13 of the Articles. In case of redemption of class(es) of shares made accordingly to article 23, the redemption price of the class(es) of shares to be redeemed shall be calculated by the General Partner(s), on the basis of the nominal value per share to be cancelled plus the total amount of all profits of the Company until the time of that redemption. For the purposes of this article, profits mean all profits made by the Company which have been allocated to any and all reserves available for distribution.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 Under the terms and conditions provided by law, the General Partner may proceed to the payment of interim dividends.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the general meeting of shareholders or of the General Partner, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 Without prejudice to article 2 of these articles of association, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the General Partner shall convene a general meeting of shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the General

Partner. In such case, the general meeting of shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these articles of association.

25.2 The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall only take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the general meeting.

25.3 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

25.4 Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 7.14 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 25.1, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. Miscellaneous

Art. 27. Definitions. In these articles of association:

"Aggregate Distributions" means, at any time, the aggregate amount of PEC Distribution together with any other Distributions made by the Company;

"Distribution" means each distribution made by the Company to holders of Shares, whether in cash, property, or securities of the Company, and whether by dividend, liquidating distribution, recapitalization or otherwise;

"Executive" means a holder of Shares who is an employee, consultant or a director of the Company or any of its subsidiaries;

"Invested Capital" means GBP 600,000,000;

"Outstanding Loan Amount" means, with respect to a holder of ordinary shares, any amounts existing and outstanding under any loan from the Company to that holder of Shares; and

"Shares" means all of the issued shares in the capital of the Company from time to time."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the general partner of the Company and any employee of Structured Finance Management (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the shareholders to the new allocation of the shares in the share register of the Company.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (€ 3,000.)

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le dix-neuvième jour de décembre, devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 9B, Boulevard

Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.484 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 25 mai 2010, publié le 8 juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1399, page 67109. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 21 juin 2010, suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, publié le 7 septembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1829, page 87749.

L'Assemblée est présidée par Hida Ozveren, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président). Le Président nomme Aurore Perleau, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée nomme Thierry Lohest, résidant professionnellement à Luxembourg, en qualité de scrutateur de l'Assemblée (le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant ainsi été formé, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Requalification et affectation des actions de classe A2 à A11 existantes en actions de classe A2 et classe A3 de la Société;

2. Création de classes d'actions supplémentaires comme suit:

- actions de classe B de la Société d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe B et individuellement, une Action de Classe B);

- actions de classe C de la Société d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe C et individuellement, une Action de Classe C);

- actions de classe D de la Société d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe D et individuellement, une Action de Classe D);

- actions de classe E de la Société d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe E et individuellement, une Action de Classe E);

- actions de classe F de la Société d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe F et individuellement, une Action de Classe F);

- actions de classe G de la Société d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe G et individuellement, une Action de Classe G); et

- actions de classe H de la Société d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune (les Actions de Classe H et individuellement, une Action de Classe H).

3. Modification des droits liés aux classes d'actions et ajout subséquent de définitions dans les Statuts conformément au projet de refonte des Statuts inclus dans les avis de convocation;

4. Modification de l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social de la Société commence le vingt-cinq (25) septembre et prenne fin le vingt-quatre (24) septembre de chaque année, étant entendu que l'exercice social actuel, qui a débuté le vingt-cinq (25) septembre 2011 prendra fin le vingt-quatre (24) septembre 2012;

5. Refonte complète des Statuts afin d'y faire figurer les modifications adoptées aux points 1 à 4 ci-dessus;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à l'actionnaire commandité de la Société et à tout employé de Structured Finance management (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte des associés de la Société à l'inscription de la nouvelle affectation des actions dans le registre des actionnaires de la Société; et

7. Divers.

II. Les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, le Bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur resteront annexés au présent acte.

III. Il apparaît sur ladite liste de présence que (ii) cent pour cent (100%) des actions de classe A1, (ii) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A2, (iii) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A3, (iv) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A4, (v) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A5, (vi) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A6, (vii) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A7, (viii) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A8, (ix) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A9, (x) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A10, et (xi) soixante virgule trente-trois pour cent (60,33%) des actions de classe A11 représentatives du capital social de la Société sont présents ou représentés à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement prendre des décisions sur les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable à tous les actionnaires de la Société.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de requalifier les actions existantes des classes A2 à A11 en actions de classes A2 à A3 et de les affecter de la manière suivante:

- les actions des classes A2, A4, A5, A6 et A7 sont affectées aux actions de classe A2; et
- les actions des classes A3, A8, A9, A10 et A11 sont affectées aux actions de classe A3.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer sept (7) nouvelles classes d'actions, soit:

- les Actions de Classe B;
- les Actions de Classe C;
- les Actions de Classe D;
- les Actions de Classe E;
- les Actions de Classe F;
- les Actions de Classe G; et
- les Actions de Classe H.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les droits liés aux classes d'actions et d'inclure des définitions y relatives dans les Statuts de sorte que les articles 6, 7 et 27 des Statuts auront désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

6.1 Capital Social Emis

Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent cinquante mille et une livre Sterling (GBP 2.250.001), représenté par:

- Cent (100) actions de classe A1 (les «Actions du Commandité» et individuellement, une «Action du Commandité»),
 - Deux cent deux millions cinq cent mille (202.500.000) actions de classe A2 (les «Actions de Classe A2» et individuellement, une «Action de Classe A2»),
 - Vingt-deux millions cinq cent mille (22.500.000) actions de classe A3 (les «Actions de Classe A3» et individuellement, une «Action de Classe A3»),
 - Zéro (0) actions de classe B (les «Actions de Classe B» et individuellement, une «Action de Classe B»),
 - Zéro (0) actions de classe C (les «Actions de Classe C» et individuellement, une «Action de Classe C»),
 - Zéro (0) actions de classe D (les «Actions de Classe D» et individuellement, une «Action de Classe D»),
 - Zéro (0) actions de classe E (les «Actions de Classe E» et individuellement, une «Action de Classe E»),
 - Zéro (0) actions de classe F (les «Actions de Classe F» et individuellement, une «Action de Classe F»),
 - Zéro (0) actions de classe G (les «Actions de Classe G» et individuellement, une «Action de Classe G»), et
 - Zéro (0) actions de classe H (les «Actions de Classe H» et individuellement, une «Action de Classe H»),
- sous forme nominative, d'une valeur de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

6.1.1. Conformément aux dispositions de la loi et nonobstant l'autorisation accordée à l'Actionnaire Commandité en vertu de l'article 6.2 des présents statuts («Capital Autorisé»), le capital social émis de la Société peut être augmenté par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

6.1.2. Conformément aux dispositions de la loi, le capital social émis de la Société peut être réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

6.2. Capital Autorisé

6.2.1. Le capital social autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à quatre cent millions de livres Sterling (GBP 400.000.000) représenté par quatre cents (400) Actions du Commandité d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe B d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe C d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe D d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe E d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents

(4.444.444.400) Actions de Classe F d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe G d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe H d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

6.2.2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire le capital social autorisé suivant le présent article 6.2., dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des actions, accorder des options de souscription aux actions et à émettre tout autre instrument convertible en Actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et aux conditions qu'il jugera appropriées, et plus particulièrement à procéder à ces émissions en supprimant ou en limitant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sur les nouvelles Actions ainsi émises.

6.2.3. Cette autorisation pourra être renouvelée à une ou plusieurs reprises et à chaque fois pour une période maximale de cinq (5) ans, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

6.2.4. Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.»

« Art. 7. Actions, Droits liés aux Actions et Distributions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions, chacune d'elle ayant la même valeur nominale.

7.2 Le droit d'un actionnaire de recevoir (i) l'actif de la Société disponibles pour distribution lors de la liquidation de la Société; et (ii) les bénéfices de la Société disponibles pour distribution par la Société par voie de dividende ou autre, devra à chaque fois, être exercé comme indiqué dans les présents statuts.

7.3 La mort, l'incapacité légale, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire dans le chef des actionnaires n'entraîneront pas la dissolution de la Société, sans préjudice de l'article 18 des présents statuts.

7.4 La Société peut racheter ou rembourser ses propres actions dans la limite de et aux conditions prévues par la loi.

7.5 Les actions de la Société sont nominatives et ne peuvent être transformées en actions au porteur.

7.6 Les actions peuvent être émises en coupures inférieures à une action. Les Actions fractionnelles auront les mêmes droits que les Actions entières mais sur une base proportionnelle, à condition que les Actions ne puissent voter que si le nombre d'Actions fractionnelles totalisé corresponde à une ou plusieurs Actions entières.

7.7 Actions du Commandité

(a) Description. Toutes les Action(s) du Commandité sont identiques en tous points. Toutes les Action(s) du Commandité participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Action(s) de Commandités.

(b) Droits de vote. Chaque Action du Commandité confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.8 Actions de Classe A2-A3

(a) Description. Toutes les Actions de Classe A2-A3 sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe A2-A3 participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe A2A3. Toutes les Actions de Classe A2-A3 achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation requise des actionnaires, annulées et le nombre des Actions de Classe A2-A3 émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe A2-A3 confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.9 Actions de Classe B

(a) Description. Toutes les Actions de Classe B sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe B participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe B. Toutes les Actions de Classe B achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe B émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.10 Actions de Classe C

(a) Description. Toutes les Actions de Classe C sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe C participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe C. Toutes les Actions de Classe C achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe C émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe C confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.11 Actions de Classe D

(a) Description. Toutes les Actions de Classe D sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe D participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe D. Toutes les Actions de Classe D achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe D émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe D confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.12 Actions de Classe E

(a) Description. Toutes les Actions de Classe E sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe E participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe E. Toutes les Actions de Classe E achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe E émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe E confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.13 Actions de Classe F

(a) Description. Toutes les Actions de Classe F sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe F participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe F. Toutes les Actions de Classe F achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe F émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe F confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.14 Actions de Classe G

(a) Description. Toutes les Actions de Classe G sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe G participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe G. Toutes les Actions de Classe G achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe G émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe G confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.15 Actions de Classe H

(a) Description. Toutes les Actions de Classe H sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe H participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe H. Toutes les Actions de Classe H achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe H émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe H confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.16 Rachat d'Actions et Convertibilité

(a) Actions Rachetables. Les Actions des Classes A à H sont des Actions rachetables dans les sens des dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Les actions rachetables portent les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les actions non rachetables, s'il y en a. Sauf disposition contraire dans les présentes ou dans tout contrat conclu entre la Société et les associés de la Société, les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables de manière proportionnelle à toutes les actions rachetables de chaque classe (en tout état de cause, la référence à «chaque classe» dans les présents statuts ou dans tout article relatif à la liquidation ou à la liquidation partielle de la Société, sera considérée comme une référence aux Actions de Classe A, aux Actions de Classe B, aux Actions de Classe C, aux Actions de Classe D, aux Actions de Classe E, aux Actions de Classe F, aux Actions de Classe G, aux Actions de Classe H, le cas échéant, dans leur intégralité) détenues par chaque actionnaire sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Le rachat des actions rachetables ne sera possible qu'en utilisant les sommes disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire établie grâce aux fonds reçus par la Société en prime d'émission) ou grâce au revenu d'une nouvelle émission effectuée dans le but de ce rachat. Les actions rachetées ne portent pas de droit de vote et n'ont pas de droit aux dividendes ou aux revenus de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées sur demande de l'Actionnaire Commandité par un vote positif de l'assemblée générale des actionnaires tenue conformément aux présents statuts.

(b) Réserve spéciale. Un montant équivalent à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable de toutes les actions rachetées devra être déposé sur une réserve non distribuable aux actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital social souscrit; la réserve pourra seulement être utilisée pour l'augmentation du capital social souscrit par capitalisation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire dans les présents statuts ou dans un contrat écrit conclu entre la Société et les actionnaires, le prix de rachat sera calculé par le ou les Actionnaires Commandités, sur base d'une hypothétique distribution de liquidation de la Société lors de laquelle le revenu total à distribuer à la suite de ladite distribution de liquidation sera considéré comme équivalent au montant total proposé dans le cadre dudit rachat (la «Valeur Pécuniaire»). Si certaines actions à racheter n'ont pas de Valeur Pécuniaire, ces actions seront rachetées sans contrepartie ou, dans les cas prévus par la loi, à leur valeur nominale. En l'absence de mauvaise foi, de faute grave ou de faute manifeste, tout calcul du prix de rachat par le ou les Actionnaires Commandités sera final et engagera la Société envers ses actionnaires passés, présents et futures.

(d) Procédure de rachat. Sauf disposition contraire stipulée dans un contrat écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une convocation écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par service de messagerie express internationalement reconnu à chaque actionnaire enregistré des Actions à racheter, à sa dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, en notifiant le détenteur concerné du nombre d'actions allant être rachetées, en spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et la procédure nécessaire à la soumission des actions au rachat de la Société. Chaque détenteur des Actions à racheter est tenu de remettre à la Société le ou les certificat(s), le cas échéant, émis en relation avec ces Actions. Le prix de rachat de ces Actions sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actions comme le propriétaire de celles-ci, sur le compte bancaire indiqué à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

(e) Rachats d'Exécutifs. Nonobstant les présents statuts, la Société aura le droit de racheter ou autrement exiger une cession des Actions détenues par les Exécutifs (que celles-ci soient acquises ou non-acquises) lorsque ceux-ci cessent d'être administrateur ou, employé ou engagé, ou autrement fournisseur de services pour la Société ou une des filiales de celle-ci et/ou sociétés holding, sous réserve de et en conformité avec les termes et conditions de tout contrat écrit qui peut être conclu par les Exécutifs et la Société de temps à autre.

7.17 Distributions aux Actionnaires

Dans le cas où une Distribution aux actionnaires doit être approuvée par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou l'Actionnaire Commandité (que ce soit par distribution de dividendes intérimaires, par rachat ou autrement), les actionnaires seront en droit de recevoir des distributions, au moment où celles-ci sont déclarée par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou l'Actionnaire Commandité, hors des fonds légalement disponibles à cette fin, en conformité avec la loi applicable, de la manière et la priorité suivante:

(a) premièrement, aux détenteurs (les «Détenteurs de PEC») des certificats de capitaux préférentiels («PECs») (le cas échéant) jusqu'à ce que le montant principal et intérêts de ceux-ci aient été repayés en intégralité (la «Distribution PEC»),

(b) deuxièmement, à chaque détenteur d'Actions de Classe A proportionnellement à sa détention d'Actions de Classe A jusqu'à ce que le montant total des Distributions conformément aux paragraphes

(a) et (b) soit égal à une fois le Capital Investi;

(c) troisièmement, aux détenteurs d'Actions de Classe B proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe B jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (b) et ce paragraphe (c), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(d) quatrièmement, à chaque détenteur d'Actions de Classe C proportionnellement à sa détention d'Actions de Classe C jusqu'à ce que chacun de ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions conformément à ce paragraphe (d) égal au Montant du Prêt Restant Dû à l'égard de ce détenteur (le cas échéant);

(e) cinquièmement, aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe C jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (d) et ce paragraphe (e) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(f) sixièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (e) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (f) soient égales à 1,5 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (f), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (f), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (f) suivant les distributions faites conformément au sous-paragraphe (1) et (2) ce de paragraphe (f);

(g) septièmement, aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe D jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (f) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (g) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(h) huitièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (g) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (h) soient égales à 1,75 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C et d'Actions de Classe D, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe D, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (f), et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (h), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (h), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation; et

(4) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (h) suivant les distributions faites conformément aux sous-paragraphes (1), (2) et (3) de ce paragraphe (h);

(i) neuvièmement, aux détenteurs des Actions de Classe E proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe E jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (h) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (i) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe E détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(j) dixièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (i) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (j) soient égales à 2 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D et d'Actions de Classe E sur base de leur participation, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe E proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe E, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j), et (B) de la proportion des Actions de Classe E détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe D, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j), et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(4) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation; et

(5) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j) suivant les distributions faites conformément aux sous-paragraphes (1), (2), (3) et (4) de ce paragraphe (j);

(k) onzièmement, aux détenteurs des Actions de Classe F proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe F jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (j) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (k) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe F détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(l) douzièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (k) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (l) soient égales à 2,25 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe E et d'Actions de Classe F sur base de leur participation, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe F proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe F, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe F détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe E proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe E, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe E détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe D, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(4) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(5) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation; et

(6) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l) suivant les distributions faites conformément aux sous-paragraphes (1), (2), (3), (4) et (5) de ce paragraphe (l);

(m) treizièmement, aux détenteurs des Actions de Classe G proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe G jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (l) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (m) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe G détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(n) quatorzièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (m) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (n) soient égales à 2,5 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe F et d'Actions de Classe G sur base de leur participation, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe G proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe G, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe G détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe F proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe F, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe F détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe E proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe E, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe E détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(4) aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe D, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(5) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(6) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation; et

(7) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n) suivant les distributions faites conformément aux sous-paragraphes (1), (2), (3), (4), (5) et (6) de ce paragraphe (n);

(o) quinzièmement, aux détenteurs des Actions de Classe H proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe H jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (n) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (o) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe H détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(p) seizièmement, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe F, d'Actions de Classe G, d'Actions de Classe H proportionnellement à leur participation respective.»

« **Art. 27. Définitions.** Dans les présents Statuts:

«Distributions Totales» signifie, à tout moment, le montant total de Distribution PEC et de toute autre Distributions faites par la Société;

«Distribution» signifie toute distribution faite par la Société aux détenteurs d'Actions, que ce soit en numéraire, en patrimoine, ou en titres de la Société, et que ce soit par voie de dividendes, de distribution de liquidation, de recapitalisation ou autre;

«Exécutif» signifie un détenteur d'Actions qui est un employé, un consultant ou un administrateur de la Société ou d'une de ses filiales;

«Capital Investi» signifie GBP 600.000.000;

«Montant du Prêt Restant Dû» signifie tout montant existant et dû en vertu de tout prêt de la Société à un détenteur d'Actions ordinaires; et

«Actions» signifie toutes les actions du capital de la Société émises dans le temps.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la Société de sorte que l'exercice social commence le vingt-cinq (25) septembre et prene fin le vingt-quatre (24) septembre de chaque année, étant entendu que l'exercice social actuel, qui a débuté le vingt-cinq (25) septembre 2011 prendra fin le vingt-quatre (24) septembre 2012.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de refondre complètement les Statuts afin d'y faire figurer les résolutions ci-dessus. Dès lors, les Statuts ont désormais la teneur suivante:

A. Dénomination - Durée - Objet - Siège social - Responsabilité des actionnaires

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe par la présente entre les détenteurs actuels des actions et/ou toute personne qui deviendrait actionnaire par la suite, une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous la dénomination «GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment et sans motif par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la participation, le développement et la réalisation d'un portefeuille composé d'intérêts et de droits de quelque nature que ce soit et de toute autre forme d'investissement dans des entités situées au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, que ces entités existent ou soient en cours de création, en particulier par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, en ce compris notamment, les prêts existants, les créances ainsi que les titres de propriété, titres de créance, instrument de dette, brevets et licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 Etant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui entraînerait son implication dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier, la Société peut en outre:

- accorder toute forme de sûreté pour l'accomplissement de toutes obligations de la Société ou de toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt ou un droit direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou dans laquelle la Société a effectué des placements de toute autre manière ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout administrateur ou tout autre fondé de pouvoir ou agent de la Société ou de toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt ou un droit direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou dans laquelle la Société a effectué des placements de toute autre manière ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- prêter des fonds ou bien aider toute entité, dans laquelle elle détient un intérêt ou un droit direct ou indirect de quelque nature que ce soit ou dans laquelle la Société a effectué des placements de toute autre manière ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 Dans le même contexte de restriction qu'au point 3.2, la Société peut effectuer toutes les transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social. Aux fins de la réalisation de cet objet social, la Société peut notamment:

- mobiliser des fonds notamment par l'emprunt sous quelque forme que ce soit ou par l'émission de tous titres ou de titres de créances, en ce compris des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de quelque nature que ce soit;

- contribuer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir en qualité d'associé/actionnaire avec responsabilité limitée ou illimitée pour les dettes et obligations de toutes entités luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Au sein de la même commune, le siège social de la Société peut être transféré par une résolution de l'Associé Commandité.

4.3 Il peut être transféré dans toute autre commune au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé des succursales ou autres bureaux soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution de l'Associé Commandité.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. L'associé commandité de la Société (l'"Associé Commandité") sera personnellement et indéfiniment responsable de toutes les dettes sociales qui ne peuvent pas être réglées en-dehors des actifs

de la Société. Tout autre associé commanditaire ne sera responsable qu'à hauteur du montant de son capital social libéré à la Société.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Cession des actions

Art. 6. Capital social.

6.1 Capital Social Emis

Le capital social de la Société est fixé à deux millions deux cent cinquante mille et une livre Sterling (GBP 2.250.001), représenté par:

- Cent (100) actions de classe A1 (les «Actions du Commandité» et individuellement, une «Action du Commandité»),
 - Deux cent deux millions cinq cent mille (202.500.000) actions de classe A2 (les «Actions de Classe A2» et individuellement, une «Action de Classe A2»),
 - Vingt-deux millions cinq cent mille (22.500.000) actions de classe A3 (les «Actions de Classe A3» et individuellement, une «Action de Classe A3»),
 - Zéro (0) actions de classe B (les «Actions de Classe B» et individuellement, une «Action de Classe B»),
 - Zéro (0) actions de classe C (les «Actions de Classe C» et individuellement, une «Action de Classe C»),
 - Zéro (0) actions de classe D (les «Actions de Classe D» et individuellement, une «Action de Classe D»),
 - Zéro (0) actions de classe E (les «Actions de Classe E» et individuellement, une «Action de Classe E»),
 - Zéro (0) actions de classe F (les «Actions de Classe F» et individuellement, une «Action de Classe F»),
 - Zéro (0) actions de classe G (les «Actions de Classe G» et individuellement, une «Action de Classe G»), et
 - Zéro (0) actions de classe H (les «Actions de Classe H» et individuellement, une «Action de Classe H»),
- sous forme nominative, d'une valeur de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

6.1.1. Conformément aux dispositions de la loi et nonobstant l'autorisation accordée à l'Actionnaire Commandité en vertu de l'article 6.2 des présents statuts («Capital Autorisé»), le capital social émis de la Société peut être augmenté par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

6.1.2. Conformément aux dispositions de la loi, le capital social émis de la Société peut être réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

6.2. Capital Autorisé

6.2.1. Le capital social autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à quatre cent millions de livres Sterling (GBP 400.000.000) représenté par quatre cents (400) Actions du Commandité d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe B d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe C d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe D d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe E d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe F d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe G d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune, quatre milliards quatre cent quarante-quatre millions quatre cent quarante-quatre mille quatre cents (4.444.444.400) Actions de Classe H d'une valeur nominale de un centime de livre Sterling (GBP 0,01) chacune.

6.2.2. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire le capital social autorisé suivant le présent article 6.2., dans le Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre des actions, accorder des options de souscription aux actions et à émettre tout autre instrument convertible en Actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et aux conditions qu'il jugera appropriées, et plus particulièrement à procéder à ces émissions en supprimant ou en limitant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants sur les nouvelles Actions ainsi émises.

6.2.3. Cette autorisation pourra être renouvelée à une ou plusieurs reprises et à chaque fois pour une période maximale de cinq (5) ans, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

6.2.4. Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 7. Actions, Droits liés aux Actions et Distributions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions, chacune d'elle ayant la même valeur nominale.

7.2 Le droit d'un actionnaire de recevoir (i) l'actif de la Société disponibles pour distribution lors de la liquidation de la Société; et (ii) les bénéfices de la Société disponibles pour distribution par la Société par voie de dividende ou autre, devra à chaque fois, être exercé comme indiqué dans les présent statuts.

7.3 La mort, l'incapacité légale, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire dans le chef des actionnaires n'entraîneront pas la dissolution de la Société, sans préjudice de l'article 18 des présents statuts.

7.4 La Société peut racheter ou rembourser ses propres actions dans la limite de et aux conditions prévues par la loi.

7.5 Les actions de la Société sont nominatives et ne peuvent être transformées en actions au porteur.

7.6 Les actions peuvent être émises en coupures inférieures à une action. Les Actions fractionnelles auront les mêmes droits que les Actions entières mais sur une base proportionnelle, à condition que les Actions ne puissent voter que si le nombre d'Actions fractionnelles totalisé corresponde à une ou plusieurs Actions entières.

7.8 Actions du Commandité

(a) Description. Toutes les Action(s) du Commandité sont identiques en tous points. Toutes les Action(s) du Commandité participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Action(s) de Commandités.

(b) Droits de vote. Chaque Action du Commandité confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.8 Actions de Classe A2-A3 (ensemble, les «Actions de Classe A»)

(a) Description. Toutes les Actions de Classe A2-A3 sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe A2-A3 participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe A2-A3. Toutes les Actions de Classe A2-A3 achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation requise des actionnaires, annulées et le nombre des Actions de Classe A2-A3 émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe A2-A3 confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.9 Actions de Classe B

(a) Description. Toutes les Actions de Classe B sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe B participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe B. Toutes les Actions de Classe B achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe B émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe B confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.13 Actions de Classe C

(a) Description. Toutes les Actions de Classe C sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe C participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe C. Toutes les Actions de Classe C achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe C émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe C confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.14 Actions de Classe D

(a) Description. Toutes les Actions de Classe D sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe D participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe D. Toutes les Actions de Classe D achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe D émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe D confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.15 Actions de Classe E

(a) Description. Toutes les Actions de Classe E sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe E participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe E. Toutes les Actions de Classe E achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe E émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe E confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.13 Actions de Classe F

(a) Description. Toutes les Actions de Classe F sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe F participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe F. Toutes les Actions de Classe F achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe F émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe F confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.14 Actions de Classe G

(a) Description. Toutes les Actions de Classe G sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe G participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe G. Toutes les Actions de Classe G achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe G émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe G confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.18 Actions de Classe H

(a) Description. Toutes les Actions de Classe H sont identiques en tous points. Toutes les Actions de Classe H participeront proportionnellement dans le paiement des dividendes et de toute distribution d'actifs autre que par voie de dividendes, affectés intégralement aux Actions de Classe H. Toutes les Actions de Classe H achetées ou acquises d'une quelconque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière et qu'il reçoit l'approbation des actionnaires requise, annulées et le nombre des Actions de Classe H émises sera diminué.

(b) Droits de vote. Chaque Action de Classe H confère à son détenteur un droit de vote sur tous les points pour lesquels les actionnaires ont un droit de vote.

7.19 Rachat d'Actions et Convertibilité

(a) Actions Rachetables. Les Actions des Classes A à H sont des Actions rachetables dans les sens des dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Les actions rachetables portent les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les actions non rachetables, s'il y en a. Sauf disposition contraire dans les présentes ou dans tout contrat conclu entre la Société et les associés de la Société, les actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables de manière proportionnelle à toutes les actions rachetables de chaque classe (en tout état de cause, la référence à «chaque classe» dans les présents statuts ou dans tout article relatif à la liquidation ou à la liquidation partielle de la Société, sera considérée comme une référence aux Actions de Classe A, aux Actions de Classe B, aux Actions de Classe C, aux Actions de Classe D, aux Actions de Classe E, aux Actions de Classe F, aux Actions de Classe G, aux Actions de Classe H, le cas échéant, dans leur intégralité) détenues par chaque actionnaire sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Le rachat des actions rachetables ne sera possible qu'en utilisant les sommes disponibles pour distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris la réserve extraordinaire établie grâce aux fonds reçus par la Société en prime d'émission) ou grâce au revenu d'une nouvelle émission effectuée dans le but de ce rachat. Les actions rachetées ne portent pas de droit de vote et n'ont pas de droit aux dividendes ou aux revenus de liquidation. Les actions rachetées peuvent être annulées sur demande de l'Actionnaire Commandité par un vote positif de l'assemblée générale des actionnaires tenue conformément aux présents statuts.

(b) Réserve spéciale. Un montant équivalent à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable de toutes les actions rachetées devra être déposé sur une réserve non distribuable aux actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital social souscrit; la réserve pourra seulement être utilisée pour l'augmentation du capital social souscrit par capitalisation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire dans les présents statuts ou dans un contrat écrit conclu entre la Société et les actionnaires, le prix de rachat sera calculé par le ou les Actionnaires Commandités, sur base d'une hypothétique distribution de liquidation de la Société lors de laquelle le revenu total à distribuer à la suite de ladite distribution de liquidation sera considéré comme équivalent au montant total proposé dans le cadre dudit rachat (la «Valeur Pécuniaire»). Si certaines actions à racheter n'ont pas de Valeur Pécuniaire, ces actions seront rachetées sans contrepartie ou, dans les cas prévus par la loi, à leur valeur nominale. En l'absence de mauvaise foi, de faute grave ou de faute manifeste, tout calcul du prix de rachat par le ou les Actionnaires Commandités sera final et engagera la Société envers ses actionnaires passés, présents et futures.

(d) Procédure de rachat. Sauf disposition contraire stipulée dans un contrat écrit qui peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une convocation écrite sera envoyée par lettre recommandée ou par service de messagerie express internationalement reconnu à chaque actionnaire enregistré des Actions à racheter, à sa dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, en notifiant le détenteur concerné du nombre d'actions allant être rachetées, en spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et la procédure nécessaire à la soumission des actions au rachat de la Société. Chaque détenteur des Actions à racheter est tenu de remettre à la Société le ou les certificat(s), le cas échéant, émis en relation avec ces Actions. Le prix de rachat de ces

Actions sera payable à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actions comme le propriétaire de celles-ci, sur le compte bancaire indiqué à la Société par cet actionnaire avant la date de rachat.

(e) Rachats d'Exécutifs. Nonobstant les présents statuts, la Société aura le droit de racheter ou autrement exiger une cession des Actions détenues par les Exécutifs (que celles-ci soient acquises ou non-acquises) lorsque ceux-ci cessent d'être administrateur ou, employé ou engagé, ou autrement fournisseur de services pour la Société ou une des filiales de celle-ci et/ou sociétés holding, sous réserve de et en conformité avec les termes et conditions de tout contrat écrit qui peut être conclu par les Exécutifs et la Société de temps à autre.

7.20 Distributions aux Actionnaires

Dans le cas où une Distribution aux actionnaires doit être approuvée par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou l'Actionnaire Commandité (que ce soit par distribution de dividendes intérimaires, par rachat ou autrement), les actionnaires seront en droit de recevoir des distributions, au moment où celles-ci sont déclarée par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou l'Actionnaire Commandité, hors des fonds légalement disponibles à cette fin, en conformité avec la loi applicable, de la manière et la priorité suivante:

(a) premièrement, aux détenteurs (les «Détenteurs de PEC») des certificats de capitaux préférentiels («PECs») (le cas échéant) jusqu'à ce que le montant principal et intérêts de ceux-ci aient été repayés en intégralité (la «Distribution PEC»),

(b) deuxièmement, à chaque détenteur d'Actions de Classe A proportionnellement à sa détention d'Actions de Classe A jusqu'à ce que le montant total des Distributions conformément aux paragraphes (a) et (b) soit égal à une fois le Capital Investi;

(c) troisièmement, aux détenteurs d'Actions de Classe B proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe B jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (b) et ce paragraphe (c), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(d) quatrièmement, à chaque détenteur d'Actions de Classe C proportionnellement à sa détention d'Actions de Classe C jusqu'à ce que chacun de ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions conformément à ce paragraphe (d) égal au Montant du Prêt Restant Dû à l'égard de ce détenteur (le cas échéant);

(e) cinquièmement, aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe C jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (d) et ce paragraphe (e) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(f) sixièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (e) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (f) soient égales à 1,5 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (f), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (f), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (f) suivant les distributions faites conformément au sous-paragraphes (1) et (2) ce de paragraphe (f);

(g) septièmement, aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe D jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (f) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (g) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(h) huitièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (g) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (h) soient égales à 1,75 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C et d'Actions de Classe D, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe D, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (h), et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (h), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (h), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation; et

(4) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (h) suivant les distributions faites conformément aux sous-paragraphes (1), (2) et (3) de ce paragraphe (h);

(i) neuvièmement, aux détenteurs des Actions de Classe E proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe E jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (h) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (i) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe E détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(j) dixièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (i) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (j) soient égales à 2 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D et d'Actions de Classe E sur base de leur participation, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe E proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe E, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j), et (B) de la proportion des Actions de Classe E détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe D, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j), et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(4) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation; et

(5) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (j) suivant les distributions faites conformément aux sous-paragraphes (1), (2), (3) et (4) de ce paragraphe (j);

(k) onzièmement, aux détenteurs des Actions de Classe F proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe F jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (j) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (k) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe F détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(l) douzièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (k) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (l) soient égales à 2,25 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe E et d'Actions de Classe F sur base de leur participation, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe F proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe F, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe F détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe E proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe E, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe E détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe D, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(4) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(5) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation; et

(6) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (l) suivant les distributions faites conformément aux sous-paragraphes (1), (2), (3), (4) et (5) de ce paragraphe (l);

(m) treizièmement, aux détenteurs des Actions de Classe G proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe G jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (l) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (m) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe G détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(n) quatorzièmement, jusqu'à ce que les Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (m) (à l'exclusion de (d)) ci-dessus et ce paragraphe (n) soient égales à 2,5 fois le Capital Investi, à tous les détenteurs d'Actions de

Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe F et d'Actions de Classe G sur base de leur participation, les montants suivants:

(1) aux détenteurs des Actions de Classe G proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe G, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe G détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(2) aux détenteurs des Actions de Classe F proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe F, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe F détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(3) aux détenteurs des Actions de Classe E proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe E, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe E détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(4) aux détenteurs des Actions de Classe D proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe D, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe D détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(5) aux détenteurs des Actions de Classe C proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe C, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe C détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(6) aux détenteurs des Actions de Classe B proportionnellement à leur détention respective d'Actions de Classe B, un montant égal au produit (A) du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n), et (B) de la proportion des Actions de Classe B détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation; et

(7) aux détenteurs des Actions de Classe A proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe A, le solde du montant disponible à la distribution selon ce paragraphe (n) suivant les distributions faites conformément aux sous-paragraphes (1), (2), (3), (4), (5) et (6) de ce paragraphe (n);

(o) quinziesimement, aux détenteurs des Actions de Classe H proportionnellement à leur détention d'Actions de Classe H jusqu'à ce que ces détenteurs aient reçu un montant total de Distributions égal au produit (A) des Distributions Totales faites conformément aux paragraphes (a) - (n) (à l'exclusion de (d)) et ce paragraphe (o) moins le Capital Investi, et (B) de la proportion des Actions de Classe H détenues par ces détenteurs dans le nombre total d'Actions en circulation;

(p) seiziesimement, à tous les détenteurs d'Actions de Classe A, d'Actions de Classe B, d'Actions de Classe C, d'Actions de Classe D, d'Actions de Classe E, d'Actions de Classe F, d'Actions de Classe G, d'Actions de Classe H proportionnellement à leur participation respective.

Art. 8. Registre des Actions.

8.1 Un registre des Actions sera conservé au siège social de la Société, où tout actionnaire pourra le consulter. Ce registre des Actions indiquera en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou siège social ou principal, le nombre d'Actions détenues par cet actionnaire, l'indication des paiements effectués pour les Actions, toute cession d'Actions et les dates de ceux-ci en vertu de l'article 9.4 des présents statuts ainsi que tous droits de sûreté accordés pour les Actions.

8.2 Chaque actionnaire informera la Société par lettre recommandée de son adresse et de tout changement de celle-ci. La Société peut compter sur l'adresse la plus récente d'un actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et Cession des Actions.

9.1 La preuve de la propriété des Actions peut être apportée par l'inscription d'un actionnaire dans le registre des Actions. Des certificats de ces inscriptions seront émis et signés par l'Associé Commandité, sur demande de l'actionnaire concerné et à ses frais.

9.2 La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Au cas où une Action est détenue par plusieurs personnes, elles doivent désigner une seule personne qui sera considérée comme le propriétaire unique de cette Action concernant la Société. La Société est autorisée à suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une Action détenue par plusieurs propriétaires jusqu'à ce qu'un propriétaire ait été désigné.

9.3 Sans préjudice du fait que l'Associé Commandité doit à tout moment détenir au moins une action de la Société, les Actions sont librement cessibles, sous réserve des modalités et conditions de la loi. L'Associé Commandité ne peut céder que l'action unique ou la totalité des Actions qu'il détient, selon le cas, entre-vifs (inter vivos) ou en cas de décès, à un gérant successeur, qui devra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

9.4 Toute cession d'Actions entrera en vigueur vis-à-vis de la Société et vis-à-vis des tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des Actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires, ou dès la notification de la cession à la Société ou dès l'acceptation de la cession par la Société, en vertu de laquelle l'Associé Commandité peut inscrire cette cession dans le registre des Actions.

9.5 La Société, par le biais de l'Associé Commandité, peut également accepter et inscrire dans le registre des Actions toute cession mentionnée dans toute correspondance ou dans tout autre document établissant le consentement du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs à l'assemblée générale des actionnaires, qui forme l'un des organes sociaux de la Société.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi ou par les présents statuts. Dans la mesure permise par la loi, toutes les décisions seront valablement adoptées uniquement si elles sont approuvées par l'Associé Commandité.

Art. 11. Convocation aux assemblées générales des actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par l'Associé Commandité ou par le conseil des commissaires aux comptes, qui sera tenue au lieu et à la date indiqués dans la convocation à cette assemblée.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par l'Associé Commandité ou par le conseil des commissaires aux comptes, selon le cas, sur demande écrite indiquant l'ordre du jour, adressée à l'Associé Commandité ou au conseil des commissaires aux comptes par un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins cinq pour cent (5%) du capital social émis de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par l'Associé Commandité ou par le conseil des commissaires aux comptes afin de pouvoir être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette requête au lieu et à la date indiqués dans la convocation à l'assemblée.

11.3 L'Associé Commandité ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doivent convoquer une assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société, qui sera tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des actionnaires est tenue le deuxième mardi du mois de mars à 10h30. Si ce jour est un jour de congé légal, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant.

11.4 La convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit indiquer l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cette convocation sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

11.5 Un ou plusieurs actionnaires, représentant au total au moins cinq pour cent (5%) du capital social émis de la Société, peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette requête doit être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

11.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Conduite des assemblées générales des actionnaires.

12.1 Un conseil de l'assemblée sera constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux, actionnaire ou non, sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil de l'assemblée s'assurera particulièrement que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles concernant la convocation, les exigences de majorité, le recensement des votes et la représentation des actionnaires.

12.2 Une liste de présence doit être conservée à toute assemblée générale des actionnaires.

12.3 Sauf exigence contraire de la loi ou des présents statuts, le quorum requis pour statuer (autre que les ajournements) à une assemblée générale des actionnaires sera les personnes présentes détenant (ou représentant) 20% du capital social émis de la Société; à condition que si une assemblée générale des actionnaires est ajournée en raison du quorum qui n'a pas été atteint, une seconde assemblée peut être convoquée (sous réserve d'une notification d'au moins huit jours calendaires aux actionnaires) où aucun quorum ne sera exigé afin d'agir et de délibérer valablement.

12.4 Sauf exigence contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions à une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à une majorité simple des votes valablement exprimés, indépendamment de la part du capital représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire par un document signé transmis par courrier, fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette nomination constituant une preuve suffisante de celle-ci. Une personne peut représenter plusieurs actionnaires ou même tous les actionnaires.

12.6 Tout actionnaire qui participe à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant l'identification de cet actionnaire et qui permet à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre en continu et de pouvoir participer de façon efficace à l'assemblée, est considéré comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet actionnaire à l'assemblée sera inscrite dans la liste de présence en question par le conseil de l'assemblée.

12.7 L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent participer à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Modification des statuts.

13.1 Sous réserve des modalités et conditions permises par la loi et de l'article 13.1, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées à une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présent ou représenté à la première convocation. Lors de la seconde convocation et sous réserve de l'article 13.2, la résolution sera adoptée à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée, indépendamment de la part du capital présent ou représenté à l'assemblée. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.2 Nonobstant toute autre disposition des présents statuts, lorsque le but d'une résolution de l'assemblée générale est de modifier les droits respectifs d'une classe d'actions, la résolution devra, pour être valable, remplir les conditions suivantes:

- la moitié du capital social sera présente ou représentée lors de l'assemblée, et
- pour être adoptées, les résolutions seront passées par les deux tiers au moins des votes exprimés.

13.3 Toute modification des présents statuts ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Commandité, sauf disposition contraire ci-après.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des modalités et conditions légales, l'Associé Commandité peut ajourner toute assemblée des actionnaires déjà en cours, y compris toute assemblée générale convoquée afin de statuer sur la modification des statuts, à quatre (4) semaines. L'Associé Commandité peut ajourner toute assemblée générale des actionnaires déjà en cours si un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société l'exigent. Par cet ajournement d'une assemblée générale des actionnaires déjà en cours, toute décision déjà adoptée à cette assemblée sera annulée.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales des actionnaires. Le conseil de toute assemblée générale des actionnaires établira le procès-verbal de l'assemblée qui sera signé par les membres du conseil de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

Toute copie et extrait de ce procès-verbal original à présenter lors de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers, sera certifiée conforme à l'original par le notaire ayant gardé l'acte original, au cas où l'assemblée a été enregistrée dans un acte notarié, ou sera signée par l'Associé Commandité.

D. Gérance

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Commandité.

16.1 La Société sera administrée par GCG Manager S.A., l'Associé Commandité. Les autres actionnaires ne participeront pas ni n'interféreront dans la gestion de la Société et devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société de quelque façon ou capacité que ce soit.

16.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf les actions réservées par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

16.3 La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou instrument privé à toute personne, à l'exclusion de tout actionnaire commanditaire, agissant seul ou conjointement avec les autres en qualité d'agent de la Société.

16.4 Dans la limite prévue par la loi applicable, l'Associé Commandité n'est pas responsable personnellement au regard de tout jugement d'une cour compétente, ou de toute autre façon, à raison de toute dette, obligation ou responsabilité de la Société, même si cette dette, responsabilité ou obligation survient uniquement sur base d'un contrat, d'une responsabilité délictuelle ou sinon simplement parce qu'il s'agit de l'Associé Commandité de la Société.

16.5 La Société, conformément à tout contrat d'indemnisation auquel elle est partie, de temps à autre, entre elle-même et l'Associé Commandité, et sans préjudice de toute autre indemnité auquel l'Associé Commandité peut autrement prétendre, indemniser l'Associé Commandité sur une base indemnitaire complète et dans la limite maximale autorisée par la loi de toutes les pertes en raison de la responsabilité, des dommages et intérêts, des pénalités, des coûts, dépenses et débours (y compris, sans limitation, les dépenses personnelles raisonnables et justifiées) (les «Frais») induits et supportés par l'Associé Commandité en raison de, provenant de, ou en relation avec la réelle ou prétendue exécution de son mandat d'Associé Commandité de la Société, en particulier, mais pas de façon limitative, lorsque ces Frais (i) résultent de toute plainte, action, demande, investigation ou poursuites (civiles, pénales ou administratives) faites, engagées ou dont serait menacé l'Associé Commandité ou (ii) résultent de toute disposition légale ou réglementaire Luxembourgeoise ou étrangère applicable (y compris sans limitation toute disposition légale ou réglementaire de nature fiscale) (individuellement une Plainte).

16.6 Aucune indemnisation n'est due à l'Associé Commandité:

(i) en raison de l'engagement de la responsabilité de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes ou de ses associés en raison d'une malveillance volontaire, de la mauvaise foi, de la faute lourde, de la fraude ou d'une imprudence contraire aux devoirs induits par l'exécution de cette fonction;

(ii) en lien avec toute matière pour laquelle il aura été reconnu finalement comme agissant de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société ou de l'une de ses filiales directes ou indirectes; ou

(iii) dans l'éventualité de la conclusion d'un accord, à moins que cet accord a été approuvé par une cour d'une juridiction compétente ou par l'organe statutaire.

16.7 L'Associé Commandité continue d'être indemnisé dans les conditions d'indemnisation prévues par tout contrat d'indemnisation conclu, de temps à autre, par et entre l'Associé Commandité et la Société nonobstant qu'il peut avoir cessé ses fonctions d'Associé Commandité de la Société ou de l'une des entités affiliées à la Société.

16.8 Les dépenses en lien avec la préparation et la représentation d'une défense contre toute plainte, action, procès ou poursuite ayant le caractère décrit dans le présent paragraphe doivent être avancées par la Société avant tout paiement définitif, dès la réception d'un engagement de ou pour le compte de l'Associé Commandité, de rembourser un tel montant s'il est déterminé finalement qu'il n'est pas indemnisable en vertu de cet article.

Art. 17. Remplacement de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut être révoqué et remplacé à tout moment, sans préavis et sans motif par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts, l'approbation de l'Associé Commandité à révoquer étant nécessaire.

Art. 18. Vacance au poste d'Associé Commandité. En cas de décès, d'incapacité juridique ou autres, qui empêcherait l'Associé Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée immédiatement, à condition que le conseil des commissaires aux comptes nomme, dans un délai raisonnable, un administrateur, actionnaire ou non, afin qu'il exécute les actes urgents et les actes administratifs simples, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, que cet administrateur devra dans ce cas convoquer dans un délai de quinze (15) jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires statueront sur la nomination d'un successeur de l'Associé Commandité. Si cette nomination n'est pas effectuée, la Société sera dissoute ou changera sa forme juridique.

Art. 19. Résolutions écrites.

19.1 L'Associé Commandité établira et signera des résolutions par écrit de ses résolutions.

19.2 Toute copie et tout extrait de ces résolutions originales par écrit à présenter lors de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers, sera signée par l'Associé Commandité.

Art. 20. Transactions avec les tiers. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'Associé Commandité ou par les signatures conjointes ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui ce pouvoir de signature a été accordé par l'Associé Commandité.

E. Contrôle

Art. 21. Commissaires aux comptes - Commissaires aux Comptes indépendants.

21.1 Les opérations de la Société seront contrôlées par un conseil de commissaires aux comptes composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non, qui doit choisir parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire ni un commissaire aux comptes.

21.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre de commissaires aux comptes, procédera à leur nomination et fixera leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat, lequel ne peut pas dépasser six (6) ans. Un ancien ou actuel commissaire aux comptes est rééligible par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

21.4 Si le nombre de commissaires aux comptes est réduit de plus de la moitié suite à un décès ou toute autre raison, l'Associé Commandité doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les plus brefs délais afin de pourvoir au(x) poste(s) vacant(s);

21.5 Les commissaires aux comptes jouissent d'un droit illimité de contrôle permanent et d'un contrôle de toutes les opérations de la Société.

21.6 Les commissaires aux comptes peuvent être assistés d'un expert afin de vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.7 Le conseil des commissaires aux comptes se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée comme décrit dans le paragraphe qui suit.

21.8 Une convocation écrite à toute réunion du conseil des commissaires aux comptes doit être donnée aux commissaires aux comptes au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion par courrier, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence doivent être mentionnées dans la convocation. Cette convocation n'est pas nécessaire en cas d'avis conforme écrit de chaque commissaire aux comptes par courrier, fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de ce document signé constituant une preuve suffisante de cet assentiment. Une convocation

n'est pas non nécessaire pour une réunion du conseil qui sera tenue à l'heure et au lieu déterminé dans une résolution préalable adoptée par le conseil des commissaires aux comptes. Aucune convocation ne sera exigée par ailleurs si tous les membres du conseil des commissaires aux comptes sont présents ou représentés à la réunion du conseil des commissaires aux comptes ou en cas de résolutions écrites en vertu des présents statuts.

21.9 Le président du conseil des commissaires aux comptes présidera à toute réunion du conseil des commissaires aux comptes. En son absence, le conseil des commissaires aux comptes peut nommer un autre commissaire aux comptes en qualité de président intérimaire.

21.10 Le conseil des commissaires aux comptes ne peut agir et délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil des commissaires aux comptes.

21.11 Les résolutions sont adoptées avec l'approbation de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion du conseil des commissaires aux comptes. Le président n'aura pas de voix prépondérante.

21.12 Tout commissaire aux comptes peut agir à toute réunion du conseil des commissaires aux comptes en nommant par écrit tout autre commissaire aux comptes comme son mandataire par courrier, fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de la nomination constituant une preuve suffisante de celle-ci. Tout commissaire aux comptes peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

21.13 Tous les commissaires aux comptes qui participent à la réunion du conseil des commissaires aux comptes par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant l'identification de ce commissaire aux comptes et permettant à l'ensemble des personnes prenant part à la réunion de s'entendre en continu et de pouvoir participer de façon efficace à la réunion, est considéré comme étant présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du conseil des commissaires aux comptes tenue par ces moyens de communication est censée être tenue au siège social de la Société.

21.14 Le conseil des commissaires aux comptes peut adopter à l'unanimité des résolutions par écrit qui auront le même effet que les résolutions adoptées à la réunion du conseil des commissaires aux comptes dûment convoquée et tenue. Ces résolutions par écrit sont adoptées une fois datées et signées par tous les commissaires aux comptes sur un document unique ou sur plusieurs copies, une copie de la signature envoyée par courrier, fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante de cette approbation. Le document unique sur lequel figure toutes les signatures ou l'ensemble des copies signées, selon le cas, constituera l'acte juridique apportant la preuve de l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

21.15 Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président, dressera le procès-verbal de toute réunion du conseil des commissaires aux comptes, qui sera signé par le président et par le secrétaire, selon le cas.

21.16 Toute copie et tout extrait de ce procès-verbal original à présenter lors de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers seront signés par le président du conseil des commissaires aux comptes ou par deux de ses membres.

21.17 Si la Société dépasse deux (2) des trois (3) critères prévus au premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des entreprises dans le délai tel que prévu à l'article 36 de la même loi, le conseil des commissaires aux comptes sera remplacé par un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, qui sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le vingt-cinq (25) septembre de chaque année et se termine le vingt-quatre (24) septembre de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Au moins cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société est égal à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 Les sommes apportées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire contribuant ne voit pas d'objection à cette affectation.

23.3 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société peut être réduite de façon à ne pas dépasser dix pour cent (10%) du capital social émis.

23.4 Selon les modalités et conditions prévues par la loi et sur recommandation de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du surplus des bénéfices nets annuels de la Société conformément à la loi et aux présents statuts, à condition que les bénéfices ne puissent pas être versés sous la forme de dividendes jusqu'à ce qu'ils soient déclarés à une assemblée générale des actionnaires et ne vont pas directement au profit des actionnaires.

23.5 Au cours de tout exercice social donné, la Société peut racheter, à l'option de la majorité de ses actionnaires et à la majorité des détenteurs de cette classe d'Actions à racheter, toute classe d'Actions à un prix de rachat tel que fixé par l'Associé Commandité, à condition qu'une classe d'Actions soit toujours rachetée dans son intégralité.

23.6 Le rachat de toute classe d'Actions est autorisé à condition que: (i) le rachat soit réalisé dans l'ordre croissant contraire, étant entendu que les Actions du Commandité seront la dernière classe d'actions à être rachetée (ii) une classe d'actions soit toujours rachetée dans son intégralité; (iii) les actifs nets de la Société, tels que représentés dans les comptes

intérimaires de la Société que l'Associé Commandité préparera, ne soient pas, ou suivant le rachat ne deviennent pas, inférieurs au montant du capital social de la Société plus les réserves qui ne peuvent pas être distribuées selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; (iv) le prix de rachat ne dépasse pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours plus tous bénéfices reportés et tous montants tirés des réserves disponibles de la Société à cet effet, moins toutes pertes de l'exercice social en cours, toutes pertes reportées et sommes à affecter à la réserve selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou les Statuts; et (v) le rachat soit suivi d'une réduction du capital de la Société. Le rachat sera décidé par les actionnaires conformément à l'article 13 des Statuts. En cas de rachat de classe(s) d'actions effectué conformément à l'article 23, le prix de rachat de(s) classe(s) d'actions à racheter est calculé par l'Associé Commandité, sur la base de la valeur nominale par action à annuler plus le montant total de tous les bénéfices de la Société jusqu'au jour de ce rachat. Dans le cadre de cet article, les bénéfices signifient tous les bénéfices faits par la Société qui ont été affectés à l'une ou toutes les réserves et qui sont disponibles pour distribution.

Art. 24. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission.

24.1 Selon les modalités et conditions prévues par la loi, l'Associé Commandité peut procéder au paiement des acomptes sur dividendes.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, peut être librement distribuée aux actionnaires par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'Associé Commandité, sous réserve de toutes dispositions légales concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation.

25.1 Sans préjudice de l'article 2 des présents statuts, en cas d'une perte de la moitié du capital social émis de la Société, l'Associé Commandité convoquera une assemblée générale des actionnaires, qui sera tenue dans un délai de deux (2) mois maximum à compter de la date à laquelle cette perte a été ou aurait été constatée par l'Associé Commandité. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires statuera sur la dissolution de la Société, jugée appropriée, selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

25.2 Les mêmes règles s'appliqueront en cas de perte d'au moins les trois-quarts du capital social émis de la Société, à condition que, dans ce cas, la dissolution n'ait lieu uniquement si elle est approuvée par un quart des voix valablement exprimées à l'assemblée générale.

25.3 La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, individus ou personnes morales, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires statuant sur la dissolution de la Société qui déterminera les pouvoirs et la rémunération du liquidateur ou des liquidateurs.

25.4 La liquidation aura lieu conformément au droit applicable luxembourgeois. Lors d'une liquidation, après paiement de toutes les dettes actives et passives de la Société, les produits nets de la liquidation seront distribués aux actionnaires conformément aux dispositions de l'article 7.14 ci-dessus. Ni la fusion, ni la fusion par création d'une nouvelle société en une autre ou avec une/des autres entités, ni la fusion ou la fusion par création d'une nouvelle société d'une ou des autres entités avec la Société, ni la vente, la cession, le bail ou l'échange (en contrepartie d'argent, de titres ou autres) de tout ou partie des biens de la Société ne sera considéré comme une liquidation au sens du présent article 25.1, sauf si cette fusion, fusion par création d'une nouvelle société, vente, cession, bail ou échange fait partie de ou constitue un plan de liquidation ou de dissolution de la Société.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts seront interprétés selon et régis par la loi luxembourgeoise. Pour tous les points qui ne font pas l'objet des présents statuts, il sera fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 27. Définitions. Dans les présents Statuts:

«Distributions Totales» signifie, à tout moment, le montant total de Distribution PEC et de toute autre Distribution faites par la Société;

«Distribution» signifie toute distribution faite par la Société aux détenteurs d'Actions, que ce soit en numéraire, en patrimoine, ou en titres de la Société, et que ce soit par voie de dividendes, de distribution de liquidation, de recapitalisation ou autre;

«Exécutif» signifie un détenteur d'Actions qui est un employé, un consultant ou un administrateur de la Société ou d'une de ses filiales;

«Capital Investi» signifie GBP 600.000.000;

«Montant du Prêt Restant Dû» signifie tout montant existant et dû en vertu de tout prêt de la Société à un détenteur d'Actions ordinaires; et

«Actions» signifie toutes les actions du capital de la Société émises dans le temps.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à l'actionnaire commandité de la Société et à tout employé de Structured Finance management (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte des associés de la Société à l'inscription de la nouvelle affectation des actions dans le registre des actionnaires de la Société

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes et aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Ozveren, Perleau, Lohest, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17706. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012042027/2189.

(120055736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Foyer Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.237.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSURANCES S.A.

Référence de publication: 2012047181/10.

(120063817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Generali Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 4 avril 2012:

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les mandats de Messieurs Gianluigi Costanzo, Eric Le Gentil, Philippe Setbon, Giorgio Angelo Girelli, Giancarlo Fancel, Mario Andrea Beccaria, Heinz Gawlak, Luca Passoni, Volker Seidel et Alex Schmitt en tant qu'administrateurs de la Société ont été renouvelés;

- le mandat d'ERNST & YOUNG, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach en tant que réviseur indépendant de la Société a été renouvelé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047184/17.

(120063773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

MultiLeadersFund Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.130.

—
Extrait des résolutions adoptées par le gérant de la Société en date du 17 avril 2012:

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} avril 2012 du 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012047285/15.

(120063732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Foyer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 53.682.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2012047182/10.

(120063816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 34.233.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

Référence de publication: 2012047183/10.

(120063815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Euro-Fina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 20.882.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2011

1) Monsieur Constantino DRAGAN a été révoqué de son mandat d'administrateur A suite à son décès.

2) M. Christos CHRISTOFIDES, administrateur de sociétés, né le 19 novembre 1957 à Alexandrie (Egypte), demeurant professionnellement à I-20122 Milan (Italie), Via Larga 9/11, a été nommé comme administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3) Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de ses mandats d'administrateur B et de président du conseil d'administration.

4) Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5) Monsieur Eric MAGRINI a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013

Luxembourg, le 20 DEC. 2011.
Pour extrait sincère et conforme
Pour EURO-FINA S.A.
Signature

Référence de publication: 2012048010/24.

(120064918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Generali Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 4 avril 2012:

Il résulte desdites résolutions que:

- Monsieur Gianluigi Costanzo a été nommé Président du Conseil d'Administration de la Société; et
 - Monsieur Philippe Setbon a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société.
- Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047185/12.

(120063773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Generali Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047186/10.

(120063846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Financement Commercial SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.981.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 avril 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 avril 2012 que:

Les mandats des administrateurs:

- DE CILLIA Roland, né le 16 mars 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg;

- DIDERRICH Jeannot, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg;

- BODEN Jean-Marie, né le 14 juin 1954 à Luxembourg, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon à L-1140 Luxembourg

Ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Le mandat de commissaire aux comptes:

- Benoy Kartheiser Management SARL immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B33849, établie et ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg

A été prolongé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2017.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012047689/22.

(120064828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Goodwill Benelux, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 125.181.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012047187/11.

(120063642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mars 2012

En date du 27 mars 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur Thomas STROMSTEDT de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 6 mars 2012;

- de nommer Monsieur Fabrice A. NOTTIN, né le 24 août 1978 à Paris, France, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société doit désormais se lire comme suit:

- BNP Paribas S.A., gérant de classe A
- Monsieur Klaus-Peter KISSLER, gérant de classe B
- Monsieur Dominique ROBYNS, gérant de classe B
- Monsieur Karim SADDI, gérant de classe A
- Monsieur Pepijn R. DINANDT gérant de classe A
- Monsieur Jürgen KOCH gérant de classe A
- Monsieur Fabrice A. NOTTIN, gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2012.

Monier Special Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012048322/27.

(120065052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

SpotRTM 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.826.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 avril 2012

L'assemblée générale ordinaire a décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateurs de tous les membres actuels du conseil d'administration pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013, de sorte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

* Monsieur Rudolf Komen avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4 rue Peternelchen, président du conseil d'administration

* Monsieur Jérôme Wigny avec adresse professionnelle à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill

* Madame Ann-Charlotte Lawyer avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- renouveler le mandat de réviseur indépendant d'entreprises de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012047371/19.

(120063457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Greyswan Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 134.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047188/10.

(120063504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.674.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Luxembourg), en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1313 du 29 juin 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grohe Luxembourg Three S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012047189/14.

(120064063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

ICCI, International Chemical and Cosmetic Investment Company, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 8.645.

Par décision du Conseil d'Administration du 23 mars 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Madame Marie BOURLOND démissionnaire.
Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 20/04/2012.

Pour: ICCI, International Chemical and Cosmetic

Investment Company

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Hélène Schorr

Référence de publication: 2012047226/17.

(120063992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Laryana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.615.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 avril 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
LARYANA S.A.
Jean-Marc HEITZ
Administrateur

Référence de publication: 2012047266/18.

(120063534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Grupo Imoveis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 154.724.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2012 que Monsieur Marcel STEPHANY, résident au 23 cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange a été nommé Commissaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047190/13.

(120064010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Ganda, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.263.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012047192/10.

(120063498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Gesfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.245.

—
Les comptes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GESFIN S.A.
Jean-Marc HNEITZ / Jacopo ROSSI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012047193/12.

(120063809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

GIP U&C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.824.

—
Les comptes annuels concernant la période du 16 octobre 2009 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012047195/14.

(120063431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Glass Fibre Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 11 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 avril 2012.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2012047196/13.

(120063361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

GMT Global Multi-Strategy Fund of Funds, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 130.813.

Le Rapport Annuel audité au 30 juin 2011 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047200/12.

(120063696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Gotam Umbrella Fund (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 109.286.

Les comptes annuels sociaux de Gotam Umbrella Fund (Lux) SICAV, arrêtés au 31 décembre 2011 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 19 avril 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

GOTAM UMBRELLA FUND (LUX) SICAV

Référence de publication: 2012047202/13.

(120063405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Imperial Shipping GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 59.931.

Es resultiert aus einem Beschluss der alleinigen Gesellschafterin,

- dass Frau Antonetta Christina VAN DE POL-VAN RAAY, geboren am 03.06.1965, wohnhaft Willem Alexanderstraat 17, NL-6621 ZA Dreumel, mit Ablauf des 31.03.2012 als Geschäftsführern der Gesellschaft abberufen wird;
- dass Herr Andres Jose DAVIDS, geboren am 17.01.1961, in Almena, Spanien, wohnhaft Kaiserswertherstraße 148, D-47249 Duisburg, mit Wirkung zum 01.04.2012 zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft berufen wird;
- dass Herr Davids die Gesellschaft gemeinsam mit einem weiteren Geschäftsführer oder mit einem Prokuristen vertritt;
- dass Herr Davids, falls nur ein Geschäftsführer bestellt wurde, die Gesellschaft alleine vertritt.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012047230/16.

(120063922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Xceram S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 109.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012049000/10.

(120067208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Sciplay (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 152.960.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048912/10.

(120067251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Sciplay International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 152.935.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048913/10.

(120067250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Simelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 143.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048915/10.

(120067209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Schaulein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 138.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048930/10.

(120066989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

White Knight S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.497.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012048997/14.

(120066785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Pictet Funds (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2012.

Référence de publication: 2012048886/10.

(120067168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Probaser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 136.039.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012048888/10.

(120066529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Penrose Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.147.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 24 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012048873/10.

(120066284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.

Riviera-Cars s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 45.352.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012048904/10.

(120066346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2012.
